

**COMPTE RENDU DU 1er CONSEIL D'ECOLE  
LUCIE AUBRAC  
09 novembre 2010**

**Présents :**

**Enseignants :** Mme TOURNIER Directrice

Mme GERMAIN, Mme BOUDET, Mme PETRUS, Mme LANNES, M. BARRAULT, M. MAURAN et M. LABERDURE.

**Représentants de la Mairie :** Mlle LOMBARD, M. GIROU

**Représentants des parents d'élèves FCPE :** Mme ARESSY, Mme AÏTA, Mme LAFFITTE, Mme RAYMOND, M. COHEN, Mme CHEVILLON, Mme NIETO, Mme TERRINHA

Excusées : Mme TISNE-BRISON, Mme GOUPIL

**Enseignante RASED :** Mme AVRIL

**DDEN**

**Le RASED (Réseau d'aide)**

16 000 suppressions de postes d'enseignants sont prévues en 2011.

Cette année, ces suppressions de poste se sont formalisées par le non remplacement des départs à la retraite. Mais, pour 2011, nous n'avons aucune information pour l'instant.

Les RASED restent les premiers touchés puisqu'ils n'ont pas de classe.

Actuellement, sur l'Isle-Jourdain, une maîtresse E et une psychologue scolaire sont présentes pour tout le secteur, alors que les besoins sont importants.

Vous avez la possibilité de consulter le site : [cafepedagogique.net](http://cafepedagogique.net) site sur lequel se déroule une réflexion sur l'avenir des RASED.

**Effectif Lucie Aubrac**

Il y a 164 élèves au total. Depuis la rentrée, 7 départs et 1 arrivée.

CLASSES	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme PETRUS	20					
Mmes TOURNIER/BOUDET		8	12			
Mmes GERMAIN/MOYON		23				
Mme LANNES			24			
M. BARRAULT					15	8
M. MAURAN					27	
M. LABERDURE						27



**Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Ecoles Publiques du Gers  
Conseil Local de L'Isle Jourdain**

**Règlement intérieur**

Lecture du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est approuvé après modification de deux paragraphes :

Article 4 : Précision est apportée sur l'étude surveillée du soir, il s'agit uniquement d'une aide aux devoirs.

Article 11 : Hors convention médicale, l'équipe enseignante est autorisée à administrer des médicaments sur ordonnance médicale uniquement.

**Sorties prévues**

- Cinéma (Ciné 32) pour les classes de CP, CE1, CE1-CE2, CM1, CM1-CM2 et CM2.
- Jeunesses musicales de France (JMF) : le 18 novembre pour les classes de CE1 et CE2, le 16 décembre pour les classes de CP.
- Ecoles qui chantent : classe de CE1.
- Centre pour l'Intérêt et l'Environnement (CPIE) : 3 demi-journées dans l'année pour les classes de CE1-CE2 – thèmes : biodiversité et jardin – et CE1 (sur un thème à déterminer).
- Education santé et citoyenneté : intervention d'une infirmière de l'Education Nationale pour les classes de CE2, CE1-CE2, CM1-CM2 et CM2.

Carnaval : le 18 mars 2011 après-midi. Intervention de M. Senecal en danses et chants occitans pour toutes les classes sauf CM1-CM2

Date prévisionnelle de la kermesse : le 24 juin 2011. Le sujet sera abordé lors du prochain Conseil d'Ecole pour traiter de la mise en place.

**E.P.S.**

Le sport est assuré par l'instituteur de la classe.

1<sup>ère</sup> période : ultimate (frisbee) dans la cour de l'école jusqu'à fin novembre.

Ensuite, badminton à la salle polyvalente.

Puis course d'orientation dans la cour de l'école.

Et enfin, piscine, si possible. Un appel aux parents accompagnateurs agréés sera effectué.

**Anglais**

Une intervenante américaine est arrivée en octobre. Elle intervient  $\frac{3}{4}$  d'heure par semaine pour les classes de CE2 et 1h30 en 2 demi-groupes pour les CM1 et CM2.

**Exercice incendie**

Le premier exercice incendie a eu lieu le 5 novembre au matin. Tout s'est bien déroulé.

### PPMS (Plan de mise en sécurité de l'école)

Aucun exercice n'est prévu pour le moment.

### Débat sur les rythmes scolaires

Une plaquette a été remise aux parents dans les cartables des enfants les invitant à donner leur avis sur le sujet sur le site Internet mis en place par l'Education Nationale.

Les parents d'élèves délégués remettent à Mme Tournier la synthèse du travail effectué sur ce sujet par la FCPE qui s'en servira pour rédiger son compte-rendu.

La collectivité territoriale en la personne de Mlle Lombard émet des regrets de ne pas avoir été consultée.

### Questions aux enseignants

- 1) Suite à la modification des textes concernant Base Elèves, avez-vous apporté des modifications à son fonctionnement au sein de votre établissement ?

Aucune modification n'a été apportée. Un communiqué du 21 octobre indique que rien n'est ajouté aux informations déjà rentrées dans les fiches de renseignement de Base Elèves. Mme Tournier précise que depuis la suppression du poste d'aide de vie scolaire, elle n'a pas le temps de modifier Base Elèves. Tout se fait avec les fiches papier fournies par les parents au début de l'année scolaire.

- 2) Comment est organisé le droit d'information et d'expression des parents séparés, divorcés ? Est-ce l'école qui assure ce droit ou les parents qui doivent signifier leur situation, fournir un prononcé s'il y a lieu, des enveloppes timbrées avec leurs coordonnées... ?

Aucune demande d'enveloppes timbrées ou autres fournitures n'est faite au parent n'ayant pas la garde de l'enfant. Si les parents les fournissent d'eux-mêmes elles sont utilisées, sinon les envois sont fait systématiquement au deuxième parent **qui a fait connaître ses coordonnées à l'école**. Mme Tournier précise que l'école n'a aucun moyen de savoir si les parents des enfants sont séparés ou non. **Il incombe au parent de donner cette information** s'il veut assurer un suivi de la scolarité de son enfant.

- 3) Quel est l'avenir du RASED ? Où en sont les modifications profondes de ce service d'aide ? La semaine à 4 jours a largement contribué à sa disparition ainsi que la mise en place de l'aide personnalisée. La réforme du rythme scolaire en cours laisse-t-elle espérer la renaissance de ce service vital pour le système éducatif ?

Il n'y a pas beaucoup d'informations officielles. Depuis la création du réseau de circonscription « Auch-Est », composé de 2 psychologues scolaires, de 3 maîtres E et 1 maître G, il n'y a plus de réseau spécifique à l'Isle-Jourdain. C'est l'IEN qui donne les missions de chaque secteur.

Concernant la semaine de 4 jours, la réforme est en cours. Il y a 16 000 suppressions de postes prévues au niveau national. C'est l'inspecteur qui choisit les endroits où supprimer les postes. A terme, l'issue est la même, la réduction des effectifs augmente les secteurs d'intervention.

Pour plus d'information : André Ousoulias a écrit un article que l'on peut consulter sur le site [cafepedagogique.net](http://cafepedagogique.net).

- 4) Avec le recul des deux dernières années, que pensez-vous de l'aide personnalisée ? Quel en est le bénéfice face à la suppression des 2 heures d'enseignement par semaine ?

Avec l'accord de l'inspecteur, les élèves sont pris en soutien en fonction d'un besoin ponctuel et non plus sur une longue période. Il est certain que les 2 heures d'enseignement manquent aux enseignants. Le constat est fait que ce système de soutien n'est pas adapté aux enfants qui sont en grandes difficultés.

- 5) Quels sont les projets pédagogiques prévus pour cette année ?

Les projets pédagogiques sont en cours d'élaboration.

- 6) Comment avez-vous ou allez-vous investir la dotation de 400 € de la FCPE ?

La question a été soumise en conseil des maîtres. Mais les avis sont divergents. C'est donc toujours en discussion. Le choix se portera sur un projet commun à toutes les classes.

- 7) En même temps que les dates des conseils d'école, vous nous avez communiqué une date de kermesse (24 juin après-midi). Confirmez-vous l'organisation de cette fête ? Et selon quelles modalités ? Serait-il possible que cette fête soit ouverte aux parents et qu'une prestation des enfants ait lieu ce jour là ?

Le sujet sera abordé en deuxième conseil d'école.

### Questions aux enseignants et à la mairie

- 1) Nous constatons que le portail est encombré lors de la sortie des classes. Pourrions-nous avoir une réflexion commune aux trois écoles, impliquant la Mairie, les enseignants et les parents d'élèves afin d'améliorer la circulation des parents et des élèves devant les trois écoles ?

Aucune réponse sur ce sujet n'est réellement apportée, le sujet semble impossible à aborder. Une sortie différente pour chaque école n'est pas possible et ce n'est pas à l'ordre du jour. Une sortie « physique » à des endroits différents est une de nos propositions mais il faut noter que personne ne semble favorable à une nouvelle réflexion.

- 2) Il existe une disparité entre les règles de vie dans les lieux communs entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Pour assurer une certaine cohérence face aux enfants, ne serait-il pas possible d'envisager un règlement minimum intérieur conçu conjointement par les équipes enseignantes et les équipes en charge du périscolaire ?

Une première réunion de mise au point a eu lieu. Le sujet est en cours. Des règles communes sont en cours de réflexion.

### Questions à la mairie

- 1) Quand l'inscription pour l'accueil périscolaire sera-t-il en ligne sur le site de la mairie ?

Le site doit être validé par la directrice générale du service et le maire. Cela prend plus de temps que prévu.

- 2) Les problèmes de sécurité aux abords des écoles ne sont pas résolus. Il y a de plus en plus d'élèves donc de plus en plus de voitures. Il faut donc réfléchir sérieusement à la circulation devant le groupe scolaire. Un représentant de la mairie peut-il être présent pour constater les difficultés de circulation et les mises en danger des enfants ?

La mairie est consciente du problème. Elle est présente dans le bureau des Affaires Scolaires dont la fenêtre donne sur le parking. Une réflexion avait déjà été menée avec Daniel Labro, président de la FCPE. Il n'y a pas de solutions sinon, peut-être, faire de la prévention, sensibiliser les parents...

- 3) Nous souhaiterions que les éboueurs et leur camion benne interviennent à une autre heure qu'à l'heure de la rentrée scolaire. La mairie peut-elle prendre contact avec le SIVOM pour fixer une heure de collecte différente ?

C'est une tournée et cela ne dépend pas des Affaires Scolaires. La demande va être transmise.

- 4) Serait-il possible que les containers poubelle n'encombrent pas le trottoir devant l'école alors qu'un local leur est dédié ?

Mme Tournier précise qu'il n'existe pas de local dédié. Le maire va étudier la demande d'un vrai local poubelle.

- 5) Lorsque le service de restauration n'est pas assuré, pouvez-vous améliorer le délai d'information auprès des familles ?

En cas de grève les informations ne sont connues que 48 h à l'avance. La mairie transmet l'information dès qu'elle en a connaissance par mots dans les cartables, affichage à toutes les écoles, message électronique à la FCPE.

- 6) Une expertise collective de l'INSERM d'avril 2001 sur les Rythmes de l'enfant, de l'horloge biologique aux rythmes scolaires, montre qu'il faut profiter du temps de restauration de la mi-journée. Ce temps doit non seulement être un temps de reconstitution alimentaire et donc physiologique, mais aussi un temps de respiration, d'apaisement, de détente et de convivialité. Or, cet instant de calme est en réalité un temps de bruit insupportable à cause des mobiliers et des matériaux, et un temps de conflits générés par les contraintes de l'environnement. La FCPE souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine commission menu. Avez-vous déjà des pistes de réflexion pour remédier à ce problème récurrent et déjà soulever à de nombreuses reprises dans les conseils d'école précédents ? Nous en profitons pour vous informer que nous continuons à travailler intensément sur la mise en place d'une restauration de qualité à l'Isle-Jourdain et que tous sont les bienvenus pour collaborer à ce projet.

Des activités CLAE restreintes sont organisées pour 14 élèves volontaires. Deux services ont été instaurés pour remédier à ce problème de bruit. Il n'y a pas d'autres réflexions plausibles. Les tapisseries sont anti-bruit et les sols en PVC.

- 7) Vous nous avez indiqué, l'an passé, que le budget de fonctionnement alloué par la mairie était de 33 € par élève, sur une base de 160 élèves. Sachant que cet effectif est dépassé, quelle solution budgétaire a été trouvée pour ce dépassement ?

Malgré le dépassement le budget alloué par élève est resté le même, soit 33 euros par élève.

- 8) Où en est le projet de classe bilingue en occitan ? Quels seront les critères d'attribution à l'école accueillante, d'inscription des élèves, d'attribution du budget... ?

C'est sur une proposition du Carnaval Gascon que ce projet a été créé. Le but est de créer une classe avec enseignement en occitan de la maternelle jusqu'au collège avec un contrat à l'année avec les parents. L'inspecteur d'académie choisira l'école et créera les postes.

Au départ, une prime était prévue pour les mairies qui ouvraient ce genre de section, cette prime va être supprimée. On en est juste au stade de projet.

Pour information, il n'existe qu'une seule classe bilingue dans le Gers, elle se trouve à Plaisance du Gers.

La FCPE demande à Mme Tournier de lui fournir les adresses mail des parents qui ont émis le souhait que leurs adresses puissent être communiquées aux associations de parents d'élèves. Ceci dans un souci de communication rapide et efficace concernant les grèves, des réunions d'information...